

**Plan partiel d'affectation
 "Lavaux-Roches-Pallin-Panchaude" n°2**

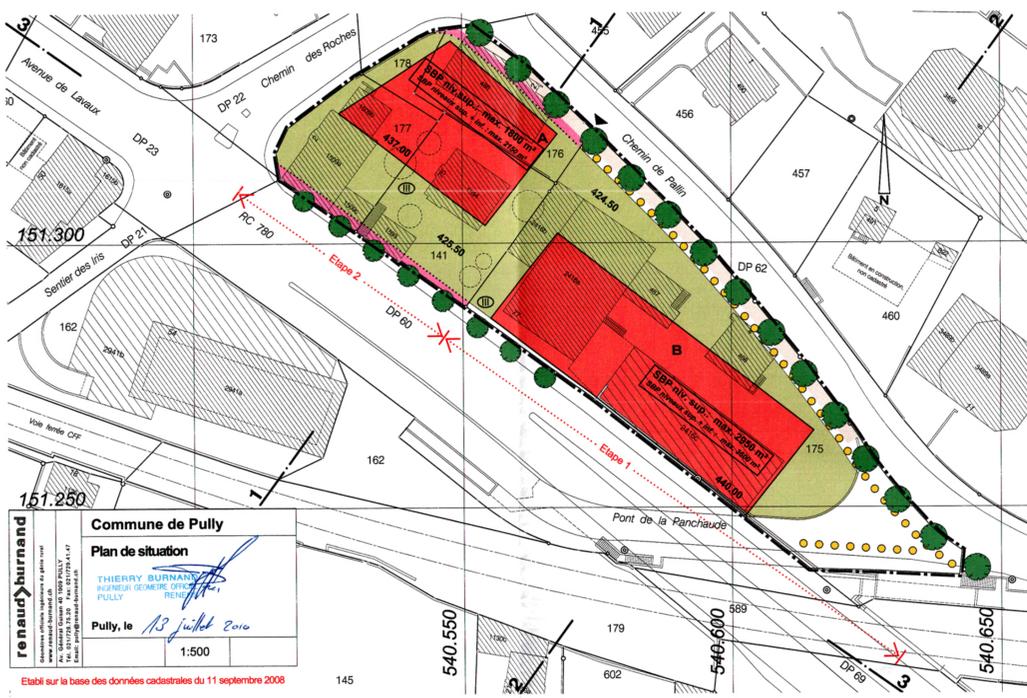
Dossier présenté par : Direction de l'Urbanisme et de l'Environnement
 Approuvé par la Municipalité de Pully dans ses séances des : 9 juillet 2008, 11 février 2009 et 11 novembre 2009
 Le Directeur de l'Urbanisme et de l'Environnement : G. Reichen

Transmis à la Municipalité les : 8 juillet 2008, 10 février 2009 et 10 novembre 2009

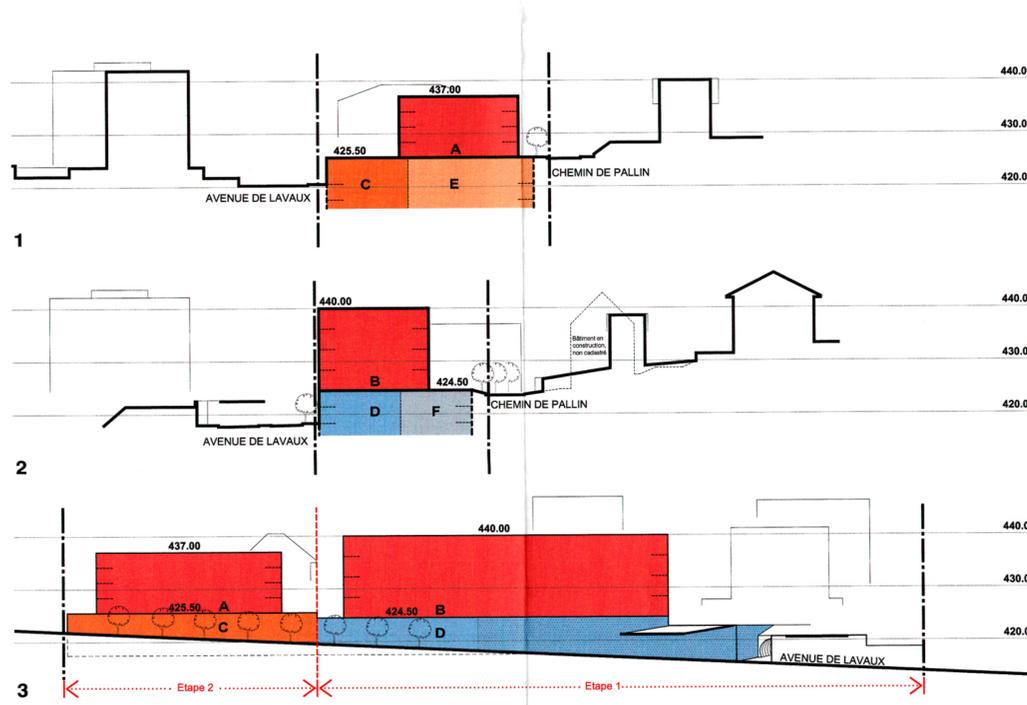
Deposé à l'enquête publique à la Direction de l'Urbanisme et de l'Environnement du : **31 JUL. 2010** au **30 AOUT 2010**
 Au nom de la Municipalité
 Le Syndic : J.-F. Thonney
 La Secrétaire : C. Martin

Adopté par le Conseil Communal de Pully dans sa séance du : 7 SEP. 2011
 Approbation préalable par le Département compétent : 07 SEP. 2011
 Le Président :
 La Secrétaire :
 Le Chef du Département :
 Mise en vigueur le : **04 AVR. 2014**

Echelle : 1/500
 Juin 2010



NIVEAU SUPERIEUR

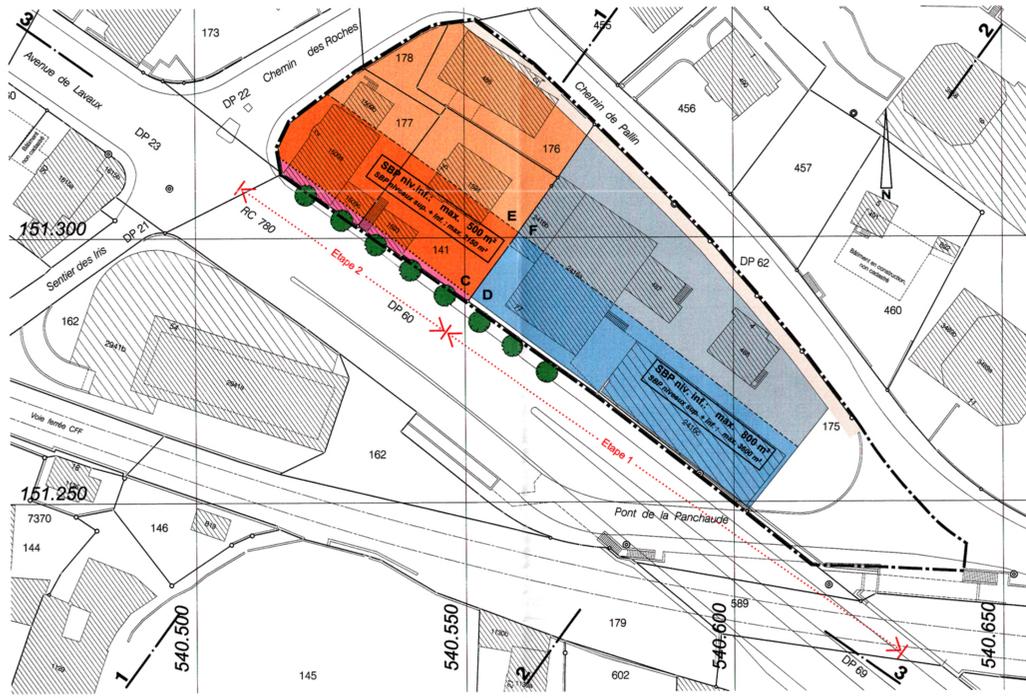


COUPES ET ELEVATION

- LEGENDE DU NIVEAU SUPERIEUR**
- Périmètre du plan partiel d'affectation
 - Limite des constructions
 - Aires d'implantation A et B (niveau supérieur)
 - Aire de verdure
 - Aire de stationnement extérieur
 - Aire de circulation piétonnière
 - Arborisation existante à supprimer
 - Arborisation structurante nouvelle (figurée à titre indicatif)
 - Mur de soutènement à conserver
 - III Degré de sensibilité au bruit selon OPB
 - ▶ Accès au garage souterrain (position à titre indicatif)
 - Cheminement piétonnier public obligatoire
 - SPd: n m² Surface de plancher déterminante autorisée
 - 000.00 Altitude maximale des constructions
 - ▨ Bâtiments existants à démolir

Liste des Propriétaires

Parcelles	Surfaces	Propriétaires
141	702 m²	RÖTHLISBERG Monique (BLESS)
175	2'538 m²	PROMOTIONS DELARIVE S.A.
176	480 m²	BURDET Francis
177	497 m²	BURDET Francis
178	103 m²	BURDET Francis
DP62 (à désaffecter)	404 m²	
Total	4'724 m²	



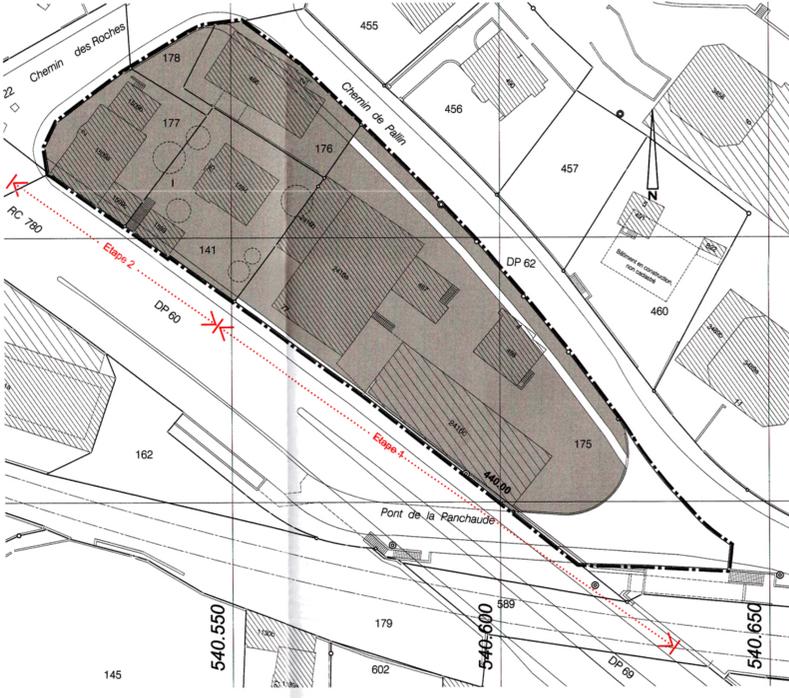
NIVEAU INFERIEUR

- LEGENDE DU NIVEAU INFERIEUR (COUPES ET PLAN)**
- Périmètre du plan partiel d'affectation
 - Limite des constructions
 - Aire d'implantation C (niveau inférieur)
 - Aire d'implantation D (niveau inférieur)
 - Aire d'implantation E (niveau inférieur)
 - Aire d'implantation F (niveau inférieur)
 - Aire de stationnement extérieur
 - Aire de circulation piétonnière
 - SPd: n m² Surface de plancher déterminante autorisée
 - ▨ Bâtiments existants à démolir
 - Arborisation structurante nouvelle (figurée à titre indicatif)
 - Mur de soutènement à conserver (en plan)
 - Mur de soutènement à conserver (en élévation)



COUPES ET ELEVATION

- LEGENDE DU PLAN D'AFFECTATION**
- Périmètre du plan partiel d'affectation
 - Zone d'activités tertiaires et d'habitation de forte densité



PLAN D'AFFECTATION

- LEGENDE EVOLUTION DU FONCIER**
- Périmètre du plan partiel d'affectation
 - Surface à céder gratuitement au domaine public - Etape 1
 - Surface à céder gratuitement au domaine public - Etape 2
 - Fraction du DP 62 à désaffecter
 - Parcelles 141 176 177 178 à réunir



EVOLUTION DU FONCIER (selon art. 55 LATC)